

Depuis le commencement de l'instruction de cette affaire du marchand de bœufs, les femmes chantaient des hymnes de louanges dont elles s'approprièrent le refrain.

Pendant ce temps, la pauvre Jeanne-Marie ne s'inquiétait guère de savoir ce que l'on pensait de sa conduite : avoir obéi à son cœur lui suffisait amplement.

Elle passa dans l'inquiétude et les larmes la veille qui précéda le jour terrible du jugement.

Le matin elle entendit la messe. Méline et sa femme l'accompagnèrent au palais de justice.

Les braves gens n'osaient plus lui adresser que de brèves et douces paroles de consolation ; car la fermière semblait dominée par une pensée unique.

Elle monta sans hâte le grand escalier.

On la voyait d'en bas, avec sa jupe de drap noir, son mouchoir de deuil, ses cheveux à peine visibles en étroits bandeaux sous sa coiffe tombante sur les épaules, comme les barbes courtes d'un voile. Elle portait un de ses enfants sur chacun de ses bras.

Les pauvres petits tenaient une de leurs mains enlacées derrière son cou, l'autre pendait sur la manche de drap du corsage. On eût dit une figure du moyen âge conservée dans l'austère palais de la justice.

Son nom circula.

La foule, loiu de se porter en avant avec avidité, s'ouvrit pour la laisser passer. Elle marchait avec la dignité simple d'un malheur non mérité.

Quand elle pénétra dans la salle des assises, Lazare venait de s'asseoir au banc des accusés.

Un gendarme apporta un siège bas à la fermière, qui se plaça aux pieds de son mari, après l'avoir enveloppé d'un regard tout brûlant de tendresse et d'énergie.

La foule se massait dans le fond de la salle.

M. Bernard arrivait à son banc.

Les jurés se plaçaient.

Enfin dix heures sonnèrent, et une voix retentissante cria :

— Chapeau bas, messieurs, la cour !

Alors il se fit un silence imposant ; le président, les juges, le ministère public, les greffiers prirent place.

Des sténographes envoyés de Paris se tinrent prêts à écrire les discours et à consigner les dépositions.

#### LE PRÉSIDENT.

M. de Kerderec était fort pâle.

Le procureur général, âpre, fougueux, ardent, avide de causes, jaloux de succès oratoires, sembla mesurer du regard le neveu de l'abbé Deschamps.

L'acte d'accusation fut lu au milieu d'une attention profonde.

Écrit sans partialité, mais posant nettement les charges qui s'élevaient contre Lazare, il était le fait d'un esprit droit et ne pouvait influencer sur l'opinion des jurés ni sur celle du public.

Cette pièce n'apprenait rien à Lazare ni à sa femme. On procéda ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Il répondit d'une façon claire, concise, sans embarras, sans forfanterie.

On sentait à sa voix que cet honnête homme ne recourait à aucun artifice d'émotion ni de mise en scène.

Son regard, fatigué par les veilles et les pleurs, gardait la sérénité habituelle aux yeux de ceux qui ont l'habitude de vivre sous le ciel presque tous les jours.

Sa figure douce et placide, que la captivité avait pâlie, intéressait en sa faveur.

Il raconta sa vie, que résumaient deux mots : probité, labeur.

Quand il en vint à la question des embarras dans lesquels le manque de récoltes l'avait jeté, il peignit sa gêne, le désespoir qui s'était emparé de lui, les mots funèbres qui s'étaient échappés de son cœur ; il expliqua comment sa femme l'avait doucement calmé en l'engageant à s'adresser à Claude, assez avaricieux, mais nullement méchant homme.

Il n'omit aucun détail de l'inutilité de sa démarche pour trouver le parrain de son enfant, de la résolution prise de vendre les bœufs et la Grise, s'il n'y avait pas moyen d'attendrir le parrain de son enfant. Enfin, il ajouta que le cœur lui manquait pour découvrir sa misère à Claude, quand celui-ci quittant subitement Guillot, s'était avancé vers lui.

— Mais, demanda le président, vous vous êtes décidé à parler d'un emprunt ?

— Nullement, monsieur ; et de vrai, je crois que je n'en aurais pas eu le courage ; mais il faut croire que Dieu touchait le cœur de cet homme : car il me témoigna beaucoup d'amitié, et me fit le premier ses offres de service. Je n'en suis pas surpris, maintenant que je sais qu'il avait fait un testament en faveur de son filleul.

— Vous le laissa-t-il deviner ?

— Non, monsieur ; je crus seulement comprendre, quand il vit jusqu'à quel point j'étais heureux et reconnaissant, qu'il ne savait pas jusqu'à cette heure le bonheur qu'on trouve à obliger ; mais que, maintenant qu'il voyait qu'il est bon et profitable de semer la joie, il le ferait plus souvent.

— Comment vous remit-il l'argent ?

— Il le tira de sa poche, en prit une poignée à même, la mit sur la table, et me dit : Jusqu'à la dernière pièce de ma vente, il doit y avoir là cinq cents francs.

— Vous êtes sûr que cet or n'était point dans sa ceinture.

— Très-sûr, j'ignorais même qu'il en portât une.

— De sorte que, trouvant sur la route une ceinture de cuir que plus tard vous avez vue chez vous le soir à la lumière et le lendemain en plein jour, vous ne l'avez point reconnue.

— Nous étions peu intimes, Claude et nous : il était quasi sauvage, et pourtant nous l'aimions à cause de l'enfant. Si j'avais commis un crime pour m'approprier la ceinture, je ne l'aurais pas laissée tranquillement sur la table, puisque j'attendais l'huissier qui devait me remettre les pièces et recevoir l'argent.

— Et quand l'huissier l'a reconnue pour avoir appartenu à Claude...

— J'ai cru à un malheur sans pouvoir me l'expliquer.

— Y avait-il quelqu'un dans la salle de l'auberge quand vous avez reçu cents francs ?

— Personne, monsieur ; l'aubergiste venait de descendre à la cave, la foire n'était pas encore finie ; l'on s'occupait de ramener le bétail ; ce n'est qu'un moment après que Pierre Lendèveur est arrivé, puis M. Guillot ; peu à peu la salle s'est remplie de gens de toutes sortes, même des faiseurs de tours et des montreurs d'animaux.

— Les avez-vous rencontrés sur la route ?

— Non, monsieur.

Lazare raconta avec détail son voyage, la trouvaille du couteau et de la ceinture, la joie de sa femme en apprenant la libéralité de Claude, la nuit paisible que tous